

## Règlement intérieur / Ecole de danse Laye'N'Co

Les associations Laye'N'Co / Laye'N'Co La Malouine sont associations Loi 1901. Elles sont régies par un bureau de membres bénévoles.

Les cours sur Cancale sont sous le sceau de la Laye'N'Co.

Ceux sur St Malo et St Méloir des Ondes sous le sceau de Laye'N'Co La Malouine.

Les deux associations sont partenaires et forment l'école de danse Laye'N'Co.

Le présent règlement, établi par les conseils d'administration des associations, peut être modifié par ces derniers sur proposition du bureau. Il vise à préciser les statuts de l'association.

Un exemplaire en sera remis à chaque adhérent lors de son inscription.

Les deux professeures, Laurie Blaise et Manon Thomas sont toutes deux diplômées d'état.

L'adhésion, de 20€, est commune aux deux associations, Laye'N'Co et Laye'N'Co La Malouine.

L'objectif de l'école est de former des élèves afin qu'ils acquièrent le meilleur niveau artistique et technique, le tout dans une atmosphère de plaisir et de respect du corps de chacun.

**Cela nécessite un engagement et une rigueur que tout élève inscrit se devra d'honorer.**

### L'organisation des cours : Responsabilité(s)

Les cours commencent à heure juste. Il est donc préférable d'arriver 10 min avant chaque début de séance afin de se préparer.

Il est demandé expressément de ne pas perturber les cours lors de votre arrivée, par respect pour le groupe qui vous précède.

**Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'au début du cours et la prise en charge effective des élèves par l'enseignante.** Ils doivent donc s'assurer de la présence du professeur sur le lieu d'activité (ou de rendez-vous s'il y avait un déplacement à l'extérieur). La responsabilité des associations / professeures cesse dès la fin de l'activité (ou dès le retour sur le lieu de rendez-vous).

Absence : Pour la sécurité de vos enfants et pour éviter des déplacements inutiles, vous signalerez au professeur toute absence (téléphone, e-mail). Les cours manqués par l'élève dans un trimestre ne pourront être rattrapés que dans le trimestre en cours.

Les cours de danse pourront être supprimés ou reportés (en fonction des disponibilités du professeur), dans certains cas exceptionnels : maladie, accident, indisponibilité des locaux, effectifs insuffisants, stages, répétitions, sorties, déplacement pour concours ou rencontres chorégraphiques...

### La tenue

- Les élèves doivent avoir les **cheveux attachés** et ne porter aucun bijou qui pourrait blesser autrui. Ils doivent porter **une tenue près du corps** (indispensable pour les corrections et donc pour la progression).
- Les chewing-gums et les bonbons ne sont pas admis en cours.
- Les éventuels portables doivent être éteints.

### Vols

Les associations Laye'N'Co / Laye'N'Co La Malouine et leurs professeures déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il est donc déconseillé de venir avec des objets de valeur.

## Contexte Sanitaire lié au Covid

Si le remboursement des cotisations n'est pas prévu par le règlement intérieur, en cas de suspension des activités en raison d'une interdiction générale des pouvoirs publics liée au contexte sanitaire (Covid-19), les associations Laye'N'Co et Laye'N'Co La Malouine s'engagent à rembourser au prorata ses adhérents dans le cas où + de 6 semaines de cours consécutives (hors vacances scolaires) n'auraient pu avoir lieu.

L'évolution éventuelle de la réglementation relative au Pass Sanitaire ne pourra pas être un motif de remboursement. Tout comme celle relative au port du masque.

L'adhérent, l'école de danse et ses professeures, s'engagent à respecter la réglementation en vigueur à ce sujet.

## Modalités d'inscriptions

- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse, datant de moins de 3 mois.

- La responsabilité des associations Laye'N'Co et Laye'N'Co la Malouine ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par l'adhérent. **C'est aux adhérents de souscrire une assurance** (responsabilité civile personnelle ou scolaire incluant les dommages corporels individuels).

- S'acquitter du **règlement des cotisations et adhésion.**

1/ Cotisations au trimestre (sauf éveil et initiation à la danse) :

Dépôt de 3 chèques à l'inscription, qui ne seront encaissés qu'au début de chaque trimestre.

Tout trimestre commencé est dû.

2/ Cotisations à l'année :

Dépôt de 1, 2 ou 3 chèques à l'inscription, qui seront encaissés dans le 1er trimestre.

Ceux-ci sont non remboursables, sauf cas de force majeure (blessure, incapacité physique à la pratique de la danse, déménagement) et sur présentation d'un justificatif (certificat médical / attestation changement de résidence).

L'adhésion s'ajoute à la 1ère cotisation, elle ne peut être remboursée.

Le règlement doit s'effectuer au plus tard dans les 15 premiers jours suivant l'inscription. Passé ce délai l'élève ne sera plus admis en cours.

Les cours manqués ne peuvent donner lieu à la modification du montant de la cotisation, sauf cas de force majeure et après accord préalable de l'association.

Nous attirons votre attention sur le fait que les cotisations sont une contribution à la vie des associations. Elles sont versées en début d'année pour l'intégralité de la saison (ou du trimestre, en fonction du choix fait à l'adhésion).

Il ne s'agit pas d'un achat de prestation à l'unité.

## Spectacle de fin d'année

L'école de danse organise un spectacle de fin d'année, chaque fin d'année scolaire (sauf exception), au mois de mai ou juin. Les horaires de cours peuvent être modifiés, à cet effet.

Tout participant au spectacle de fin d'année s'engagera à être présent aux répétitions.

**Une participation financière sera demandée pour les frais de costumes.** Pour tout costume emprunté à l'école de danse Laye'N'Co ou loué à un tiers, une caution vous sera demandée.

*Pour faire face aux frais liés à cette manifestation (assurance spécifique, sacem, location de la salle de spectacle...), le billet d'entrée à la représentation sera payant.*

## Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être prises en cours, sur les déplacements type concours, rencontres chorégraphique, ou encore lors du spectacle annuel.

Elles peuvent être publiées (support photographique, informatique ou tout autre support), utilisées, pour la présentation ou l'illustration des activités liées à l'école de danse Laye'N'Co et ses professeures.

**En cas de désaccord, les parents devront l'indiquer lors de l'inscription** (Mention sur le formulaire d'inscription).